

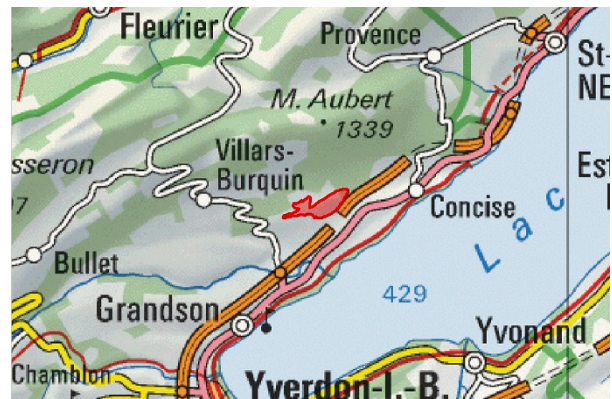


IFP 1014 Chassagne

Canton	Communes	Surface
Vaud	Bonvillars, Onnens	86 ha



Prairies buissonnantes et affleurements rocheux



IFP 1014 Chassagne



Dalles affleurantes et prairies sèches



Chêne entre les buissons



Prairie sèche buissonnante

1 Justification de l'importance nationale

- 1.1 Grande dalle calcaire affleurante, à basse altitude
- 1.2 Vaste ensemble naturel de prairies sèches avec zones buissonnantes et affleurements rocheux
- 1.3 Mosaïque de milieux thermophiles avec espèces subméditerranéennes

2 Description

2.1 Caractère du paysage

Située au pied de la première chaîne du Jura, La Chassagne se caractérise par un paysage de coteau sec exposé au sud, régulier et homogène, incliné vers le lac de Neuchâtel. En raison des couches calcaires parallèles à la pente, elle n'est couverte que d'une faible épaisseur de substrat sur lequel s'est installée une végétation basse. Ces conditions particulières ont permis la création d'une mosaïque de prairies sèches et de milieux rocheux, parsemés de buissons, d'arbres isolés et de bandes boisées plus ou moins compactes. Dans ces milieux de haute valeur biologique, l'atmosphère méditerranéenne domine. À l'ouest des affleurements calcaires, les terrains sont en partie utilisés pour une agriculture extensive, en raison des sols plus épais liés à la présence de quelques dépôts morainiques. Les extrémités latérales de la Chassagne sont couvertes de massifs forestiers plus denses.

La Chassagne forme l'un des plus grands ensembles de prairies sèches du pied du Jura. Remarquable complexe de milieux naturels ouverts et semi-ouverts, ce paysage a su conserver son caractère naturel originel.

2.2 Géologie et géomorphologie

Située sur le flanc sud du Jura, la Chassagne correspond à l'affleurement continu et régulier d'une dalle de calcaire urgonien du Crétacé inférieur, fortement inclinée en direction du lac et partiellement fracturée. La Chassagne fait partie du premier anticlinal de la chaîne jurassienne, formé il y a moins d'une dizaine de millions d'années, lors de la fin du soulèvement de la chaîne des Alpes. À l'ouest, l'extrémité de cette dalle parallèle à la pente laisse apparaître les calcaires oolithiques et les marno-calcaires jaunes sous-jacents et plus anciens, auxquels succèdent, tout à l'ouest, des calcaires roux du Crétacé inférieur. Les affleurements de ces formations sont recouverts localement par de minces dépôts morainiques datant de la dernière glaciation, essentiellement constitués de moraine de fond du glacier du Rhône.

La morphologie irrégulière de la surface de la dalle est due à la forte érosion par les eaux de ruissellement qui ont modelé la surface calcaire suite à la fonte des glaces à la fin de la dernière glaciation. Actuellement, de nombreuses fractures et parfois de petits réseaux souterrains absorbent ce ruissellement de surface. Un petit vallon creusé dans les marnes d'Hauterive traverse le centre de la Chassagne en direction de Bonvillars. Creusé par les forts ruissellements temporaires, il est recouvert sur sa rive gauche d'éboulis locaux. À l'aval, la force érosive des eaux a déterminé la formation d'un vaste cône d'éboulis dont le haut comprend un affleurement de tuf calcaire.

2.3 Milieux naturels

Le pâturage boisé et sec de la Chassagne se compose de pelouses rocheuses, de buissons et de taillis de chênes isolés. Ces différents types de végétation xérothermophile forment une mosaïque d'habitats adaptés à un microclimat ensoleillé, sec et chaud, et appelée régionalement la «garide».

Ces sols calcaires et pauvres en nutriments sont couverts de pelouses et de prairies sèches, dont la majeure partie est d'importance nationale. Ces vastes milieux ouverts comptent des associations variées de milieux secs comme la végétation des dalles calcaires de basse altitude (*Alyso-Sedion*) et

les pelouses sèches et mi-sèches médio-européennes (*Xero- et Mesobromion*). Caractérisés par des tapis graminéens discontinus dans lesquels apparaissent des éléments minéraux de taille variable, ces milieux ouverts accueillent de nombreuses espèces végétales subméditerranéennes rares et en danger, dont le Trèfle scabre (*Trifolium scabrum*). Habitats particulièrement favorables à la faune, ces prés et ces lisières abritent notamment de nombreux lépidoptères et reptiles, à l'exemple du Thécla du Prunellier (*Satyrium pruni*) et de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), deux espèces au bord de l'extinction.

La garide présente par endroits un faciès embroussaillé, assurant la transition entre les prairies et la forêt. La chênaie à coronille (*Coronillo-Quercetum*) domine les formations boisées et est accompagnée d'une chênaie à gesse noir (*Lathyro-Quercetum*). Ces deux associations forestières très rares sont flanquées d'une hêtraie à pulmonaire typique (*Pulmonario-Fagetum*). Cette combinaison de milieux naturels ouverts, buissonnants et forestiers, favorise en particulier les oiseaux, comme l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et le Bruant zizi (*Emberiza cirulus*).

2.4 Paysage historico-culturel

L'origine du nom Chassagne est à rechercher dans les qualités mêmes de ce paysage, caractérisé par de nombreux chênes isolés qui ont donné leur nom à la Chassagne, qui signifie littéralement «lieu planté de chênes».

Parenthèse sèche et aride nichée dans un environnement de collines cultivées intensivement, la Chassagne dispose d'un sol de faible épaisseur difficile à exploiter autrement que pour la pâture. Vocation ancestrale du lieu, la pâture par le petit bétail se poursuit en partie aujourd'hui, ce qui contribue à maintenir ouvertes ces prairies.

La bonne qualité des calcaires en tant que pierre de construction et leur accès relativement facile ont conduit par le passé à leur exploitation intensive, comme en témoigne, sur le pourtour de la Chassagne, la dizaine de carrières abandonnées au début du XX^e siècle lors de l'essor de la construction en béton.

3 Objectifs de protection

- 3.1 Conserver le caractère naturel du paysage et son aspect en mosaïque.
- 3.2 Conserver les structures géologiques et géomorphologiques, notamment les affleurements des dalles calcaires.
- 3.3 Conserver la qualité et l'étendue des prairies sèches avec zones buissonnantes ainsi que leurs espèces caractéristiques.
- 3.4 Conserver la qualité et l'étendue des bandes et des ensembles boisés.

IFP 1014
Chassagne

